



CONVENTION AGAINST TORTURE INITIATIVE  
CTI2024.ORG

Il existe plusieurs façons dont l'Initiative sur la Convention contre la torture (CTI) peut aider les États qui envisagent la ratification et les États qui l'ont déjà ratifiée, mais qui cherchent des conseils sur la façon de mieux mettre en œuvre la Convention.

**Sensibilisation régionale** : La CTI organise des « visites d'étude » à Genève pour les États qui ne sont pas encore parties à la Convention qui ont manifesté leur intérêt à en savoir plus sur ce que signifie être un État partie. Les visites comprennent généralement des réunions avec des expert(e)s et des hauts fonctionnaires des Nations Unies et d'autres autorités gouvernementales pour s'assurer que les délégations sont informées des obligations de la Convention et de l'importance de la ratifier.

**Visites d'expert(e)s** : La CTI peut arranger que des expert(e)s se rendent dans les États pour apporter leur soutien sur des questions relatives à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention. Ces personnes peuvent par exemple donner des conseils sur la formation de la police et d'autres fonctionnaires, des réformes législatives et la façon d'initier des campagnes de sensibilisation du public.

**Réunions régionales** : La CTI travaille avec des partenaires locaux pour organiser des réunions sur des thèmes pertinents pour les États d'une région. Ces réunions offrent une occasion unique aux États de partager leurs expériences sur les défis et les opportunités offertes par la ratification et la mise en œuvre de la Convention en vue de renforcer les relations entre États au niveau régional.

**Événements de haut niveau** : La CTI organise régulièrement des réunions au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève et à l'Assemblée générale à New York. Au cours de ces réunions, elle réunit des États et des expert(e)s de la prévention de la torture pour discuter des progrès et des possibilités d'une ratification accrue et d'une meilleure mise en œuvre de la Convention.

## COMMENT LA CTI PEUT AIDER?

**Outils et guides** : La CTI travaille avec des partenaires experts pour préparer des outils destinés à aider les responsables à comprendre et mettre en œuvre la Convention avec plus d'efficacité. Les outils sont disponibles gratuitement sur le site Web de la CTI ([www.cti2024.org](http://www.cti2024.org)).

Les outils existants ou en préparation incluent:

- Un outil pour aider les autorités à comprendre [le processus de ratification](#) en vue d'informer efficacement les cadres supérieurs et les ministres sur les mesures à prendre pour ratifier la Convention. (en anglais)
- Un [guide des lois anti-torture en ligne](#) qui représente une ressource précieuse aux fonctionnaires de l'État et aux conseillers juridiques sur les modifications législatives qui pourraient être nécessaires pour respecter les obligations de la Convention en matière de législation contre la torture. (existe également en français)
- Un certain nombre [d'outils de mise en œuvre](#) qui échangent des exemples pratiques pour aider les États à soutenir la mise en œuvre de l'UNCAT.
- Une [série de blogs](#) qui partagent les expériences de nouveaux États parties à l'UNCAT ou à l'OPCAT, en vue d'inspirer d'autres États à envisager la ratification.
- Une [compilation de matériel de formation](#) qui permettra aux États de former et d'informer les fonctionnaires et le grand public à comprendre leurs droits et obligations en vertu de la Convention.
- Des [vidéos et courts métrages](#) de la CTI mettant l'accent sur les principaux domaines thématiques dans la prévention de la torture, ainsi que la réparation et la réhabilitation des victimes de torture. (dont un avec des sous-titres en français)

Si vous croyez que vous pourriez bénéficier de la participation à l'une des activités susmentionnées ou si vous avez une suggestion pour un autre outil ou guide utile, veuillez contacter le Secrétariat de la CTI pour plus d'informations.